

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 mars 2024

Abergement-la-Ronce - 18H30

Président: Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Nombre de conseillers en exercice: 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 67

Nombre de procurations: 10 Nombre de votants: 77

Date de la convocation: 15 mars 2024 Date de publication: 28 mars 2024

Conseillers présents

BERNARDIN Daniel FICHERE Jean-Pascal MICHAUD Dominique **DAUBIGNEY Jean-Michel** JEANNET Nathalie **MEUGIN Olivier GUERRIN Bernard** SOLDAVINI Grégory LEFEVRE Jean-Philippe GAUTHRAY-GUYENET Thierry MONNERET Christophe **ROY Jean-Yves** CROISERAT Jean-Luc GAGNOUX Jean-Baptiste GUIBELIN Marie-Rose **HOFFMANN Maurice** LEPETZ Joëlle MANGIN Isabelle **PECHINOT Jacques RYAT Thomas** STOLZ Julien

CHEVAUX Bruno ROBERT Jean-Claude MATHIOT Agnès **GINDRE** Denis **VERNE** Pierre BONIN Jean-Luc **PAUVRET Emeric** CHAMPANHET Stéphane **CUINET Jean-Pierre DELAINE** Isabelle DEMORTIER-BLANC Catherine DOUZENEL Alexandre DRAY Frédérike **HERRMANN Nadine** JABOVISTE Philippe JARROT-MERMET Laëtitia MARCHAND Sylvette MIRAT Maryline NONNOTTE-BOUTON Catherine

PRAT Hervé

REBILLARD Jean-Michel **ROCHE Paul BREMOND Gabriel** RIOTTE Christine CHAPIN Jean-Paul JEANNEROD Georges **HENRY Micheline GUIBELIN Hervé** MILLIER Cyril VIVERGE Patrick **DAVID Françoise GRUET Olivier** SAGET Emmanuel SANCEY Pascal PERNOUX Annie **GINET Gérard** CALLEGHER Aline LEGRAND Jean-Luc LAGNIEN Jacques

Conseillers suppléés

FERNOUX-COUTENET Gérard suppléé par VIVERGE

Pascal

TRONCIN Dominique

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES

Béatrice

LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à MANGIN Isabelle ANTOINE Patricia donne procuration à ROCHE Paul BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé GERMOND Daniel donne procuration à DRAY Frédérike GIROD Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline MBITEL Mohamed donne procuration à REBILLARD Jean-Michel JEANNEAUX Cyriel donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel

Conseillers absents non suppléés et non représentés

CALINON Séverine CHAUCHEFOIN Gérard CHAUTARD Christophe PANNAUX Joël LABOUROT Céline MATHEZ Christian **RIGAUD Fabien**

Objet: Modification des statuts du SICTOM de la zone de Dole

Rapporteur: Monsieur Olivier MEUGIN

Le SICTOM de la zone de Dole a délibéré le 6 décembre 2023 en faveur d'une modification de ses statuts suite à :

- L'intégration de la collecte de la commune de Villeneuve d'Aval (Communauté de Communes du Val d'Amour)
- L'intégration aux ressources du SICTOM des recettes liées à la prise en charge de la collecte des non-ménages.

Notifiée par un courrier du 21 décembre 2023, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en tant que collectivité membre du Syndicat, dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les nouveaux statuts du SICTOM.

A défaut de délibération dans ce délai, la collectivité est réputée donner un avis favorable à la modification des statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-25-1, L.5211-26, L5212-33 et L.5214-28,

Vu la délibération du SICTOM de la zone de Dole du 6 décembre 2023 relative à la modification des statuts du Syndicat,

Considérant que la commune de Villeneuve d'Aval est adhérente à la Communauté de Communes du Val d'Amour et que la Communauté de Communes du Val d'Amour est adhérente au SICTOM de la zone de Dole,

Considérant que la collecte et le traitement des ordures ménagères de la commune de Villeneuve d'Aval seront réalisés par le SICTOM de la zone de Dole, en lieu et place du SICTOM de Champagnole,

Considérant qu'il convient d'intégrer aux ressources du Syndicat, les recettes liées à la prise en charge de la collecte des non-ménages,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE:

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur la modification des statuts du SICTOM de la zone de Dole tels qu'annexés à la présente délibération.

SCRUTIN POUR: 77 ABSTENTION(s): 0

CONTRE: 0 NE SE PRONONCE PAS: 0

DONT 10 PROCURATION(S)

Fait à Abergement-la-Ronce, le 21 mars 2024. Pour extrait certifié conforme, Le Président,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
 Pâle Finances
- Pôle Finances
- Pôle Services Techniques/Environnement
- SICTOM de la Zone de Dole



Jean-Pascal FICHERE.